



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION D'UNE  
EXPOSITION A TITRE GRACIEUX - MALKA**

**DÉCISION N° AU-18-281  
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Monsieur Yoan Malka, résidant 2, rue Fragonard – 94 410 Saint-Maurice – pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une exposition de photographies du 20 au 23 septembre 2018, dans le cadre du Festival America ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat, avec Monsieur Yoan Malka, résidant 2, rue Fragonard – 94 410 Saint-Maurice – pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une exposition de photographies du 20 au 23 septembre 2018, dans le cadre du Festival America.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**